

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTE N° ADM.2026-013

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire de la Commune de Valencin,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 123-6 ;

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-019 en date du 30 Mars 2026 fixant à 14, le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Vu l'arrêté n°2026-011 portant nomination des membres du CCAS et notamment la nomination de Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN

Considérant que Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN a été installée en tant que conseillère municipale suite à la démission de Mme Christèle MIGNOT

Considérant que Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN ne peut plus être membre nommé du CCAS de la Commune de Valencin

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est nommée membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

-Mme Pascaline MILLOT

Article 2 : La secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valencin, le 5 Juin 2026

Le Maire

Bernard JULLIEN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.